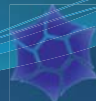


**PEET-POLE D'EXCELLENCE
EN RECHERCHE/ENVIRONNEMENT
ET ECOTOURISME DE SAINT-MARTIN**

**DECOUVRIR
CONNAÎTRE
PROTEGER**

**SIEGE DE LA RESERVE NATURELLE
NATIONALE DE SAINT-MARTIN**





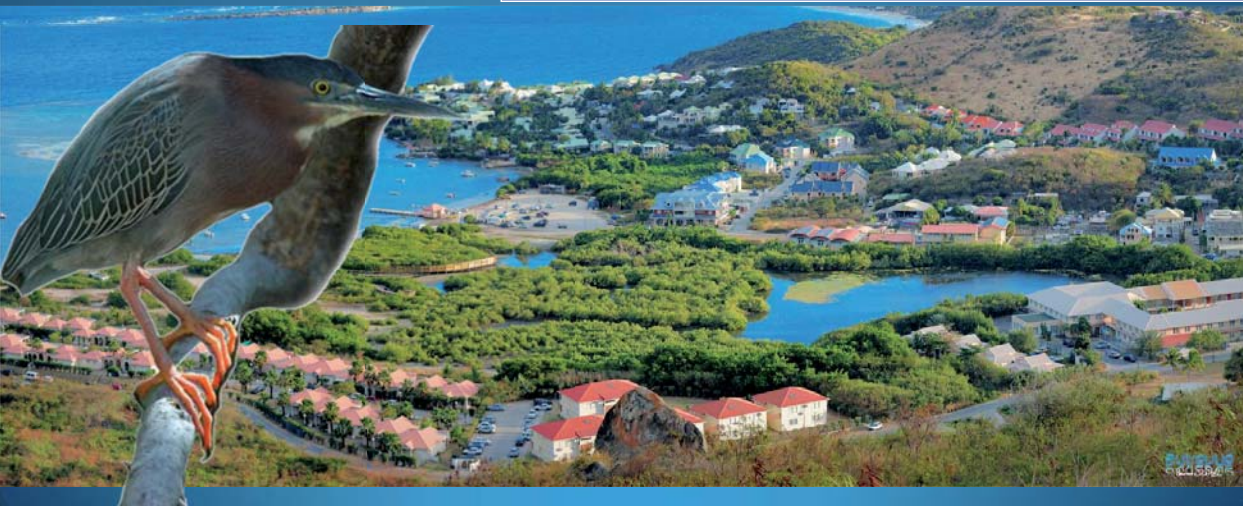
Réaliser la Maison de la Réserve : les objectifs du plan de gestion validé en 2010 :

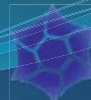
- « Optimiser les moyens pour assurer la qualité des missions ».
- AD 8 : Réaliser une étude de faisabilité de la maison de la RN.
- PI 22 : Créer la maison de la RN.

Un pôle d'excellence pour :

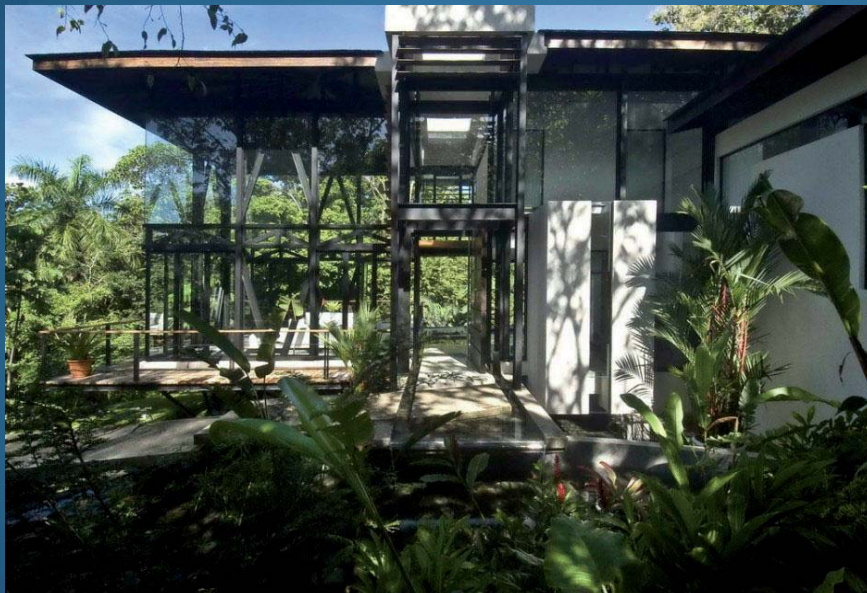
- DECOUVRIR
- CONNAITRE
- PROTEGER

Une ambition :





1 – Nature du projet : Maison de la Réserve/Centre de recherche et d'innovation (pôle de recherche en environnement et écotourisme) :



Mutualisation des locaux à définir avec le Cdl, l'Aamp,

Superficie envisagée : RDC : 500m² + et R1. Total : 600/650 m².

Effectifs : 16 permanents / jour et prestataires extérieurs, doctorants, étudiants, stagiaires...

Zone de mangroves à restaurer/conservé et à intégrer dans la réalisation du bâti.

Normes HQE

2 - Lieu envisagé :

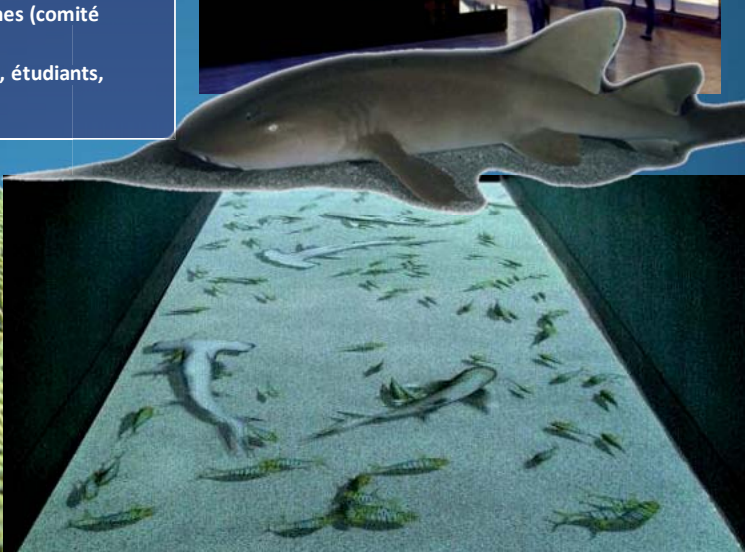
Baie de Cul de Sac pour :

- une offre foncière disponible,
- des espaces constructibles qui ne nécessitent pas une modification du P.O.S.
- capter une partie du flux touristique du sentier sur l'étang de la Barrière, du sentier sous-marin de Pinel, du sentier pédestre de Pinel,
- relier le sentier existant à l'implantation du pôle et matérialiser l'entrée des espaces protégés marins et terrestres.



3 - Nature des locaux : Siège de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin et de l'Antenne du Conservatoire du Littoral:

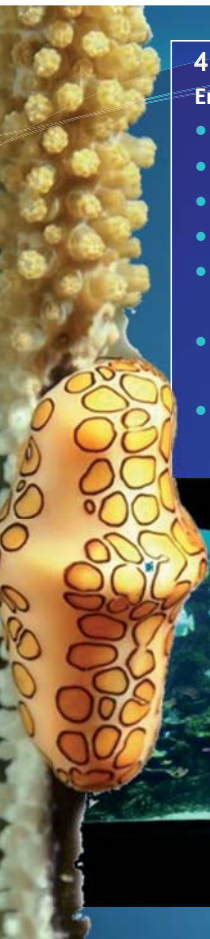
- Locaux administratifs (personnel, stagiaires, scientifiques, missions de passage),
- Locaux techniques (archives, informatiques, stockage, filtres bassins et aquariums),
- Equipement informatique, informatif, technique et scientifique,
- Accueil du public,
- Salle de réunion/conférence pour 50 personnes (comité consultatif...), visioconférence,
- 2 studios équipés pour stagiaires, chercheurs, étudiants,
- Centre de soins animaliers et laboratoires,



4 - Nature des activités :

En RDC :

- Sensibilisation du public aux écosystèmes caribéens terrestres et marins,
- Espaces pour l'accueil du public (exposition permanente, animations),
- Ecole de la mer (salle de classe pour apprentissage (TV, microscopes...),
- Espaces pour aquariums, vivariums, murs et sols interactifs,
- Boutique «nature et découverte» et restauration,
- Salle de conférence membres du comité consultatif et autres conférenciers.
- Bassins : Expérimentation et pisciculture /aquaculture.



Lagon tropical Nausicaa



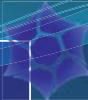
Activités « Ecole de la Mer » Relâché d'une tortue après soins.

ION

XPOSIT

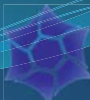
En R+1 :

- Administration,
- Activités scientifiques et de police,
- Pôle universitaire (UAG et Caraïbes).
- Etudes pluridisciplinaires sur le milieu marin et terrestre,
- Salle de réunion, vidéo projection, visioconférence,
- Formation professionnelle : métiers de la mer, aquaculture, police de la nature.



5 - Nature des installations (mutualisées avec les partenaires à définir) :

- Centre de soins, laboratoire et locaux annexes pour stockage et analyses,
- Accès mer par un ponton équipé (eau douce, électricité, air compressé) relié aux bâtiments pour les bateaux de la réserve
- Local Technique, stockage de matériel, équipement de plongée, compresseur, bouées, bateaux, groupes électrogènes,
- Mise en commun des réseaux, eaux, électricité, fibre optique,
- Accès parking et accès véhicules (collectif et individuel),
- Traitement et/ou moyens d'assainissement des eaux usées,
- Espace d'exposition, de conférence, d'ateliers de travail,
- Espace aquariums : (Générateur automatique, réservoir de stockage eau de mer et pompe en mer mobile, filtre UV, filtre à sable,
- Mutualisation des charges d'aménagement du site, d'entretien, du gardiennage, de la gestion des déchets, des accès pour les véhicules, aménagement du site (clôture, barrière, remise en eau d'une partie du site...),



ETAPE n°1 : Valider la mise en place d'un comité de suivi en vue de la réalisation de ce projet.

- Définir des objectifs stratégiques et des besoins fonctionnels et techniques,
- Identifier des contraintes et des exigences de qualité en fonction des attentes.
- Garantir la faisabilité de la mise en œuvre du projet sur les aspects organisationnels, juridiques, budgétaires, de planification et de ressources.
- Acquisition foncière à définir.
- Faire réaliser les études d'aménagement, d'architecture, d'éco conditionnalité (Etude reconnaissance des sols, urbanisme, aquariologie, muséologie).
- Ingénierie juridique et financière (apport RNN à définir, part des partenaires, fonds structurels, FEDER).
- Garantir la coordination et le pilotage durant toute la durée de vie du projet.

- Contrôler et réceptionner les prestations fournies par le MO, ses sous-traitants le cas échéant, depuis les phases de spécifications d'avant-projet, de rédaction des cahiers des charges jusqu'aux dossiers des ouvrages exécutés (DOE).

